



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 23 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), qui était également membre de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Valéry Beaud au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. André Gebhardt (Les Verts) comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2011-2016.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 23 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Florian Ruf (Soc.) de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Philippe Mivelaz au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Blaise-Michel Pitton (Soc.) comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2011-2016.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 23 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/31 de la Municipalité, du 28 mai 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 171'000.– (HT) pour réaliser un forage test avec pose d'une sonde géothermique à une profondeur de 500 à 800 mètres aux Plaines-du-Loup pour permettre de valider le concept énergétique retenu pour l'écoquartier ;
2. d'allouer à ce projet une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique d'un montant équivalent, à porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 23 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 23 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 23 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Laurent Guidetti pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 23 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/58 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 23 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/42 de la Municipalité, du 5 septembre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Benoît Gaillard – « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 23 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Rapport social de Lausanne 2013 – Lausanne 'Ville sociale', catalogue de prestations et promotion politique en faveur de la majorité » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 23 septembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Tram T1, métro M3 et A1 : on avance avec quels moyens et selon quels calendriers ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois septembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :